

# COMPTE RENDU CAPL A du 14 novembre 2018 *Liste d'aptitude de B en A*

Toulouse, le 15 novembre 2018

## DÉCLARATION LIMINAIRE

Vous la trouverez en ligne sur le site local de la CGT Finances publiques 31 :

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

Pas de réponses . M. Chatail, président de la CAPL, a juste souhaité souligner le travail des équipes RH ainsi que des organisations syndicales tout au long de ce mandat.

## APPROBATION DES PV

- PV de la CAPL de recours de l'entretien professionnel du 13/06/18 :

Vote unanime « pour » des organisations syndicales et vote « pour » de la part de l'administration.

- PV de la CAPL de mutation locale du 28/06/18 :

Vote unanime « pour » des organisations syndicales et vote « pour » de la part de l'administration.

## RÉSULTATS DE LA CAPL

Les conditions statutaires pour pouvoir postuler à la liste d'aptitude de B en A sont :

- être fonctionnaire de catégorie B ;
- compter, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de nomination, quinze ans de services publics dont huit ans de services effectifs dans un corps classé en catégorie B.

La direction a rappelé que les agents promus ont l'obligation d'exercer leurs nouvelles fonctions au minimum pendant six mois.

Dans la direction de Haute-Garonne, **492** agents pouvaient postuler à la liste d'aptitude 2019 contre 485 en 2018.

**62 dossiers** ont été déposés cette année contre 52 l'an dernier. Si on enlève les deux promus de l'an dernier et les huit candidatures non renouvelées, cela nous donne **20 nouvelles candidatures**.

La Haute-Garonne possède une **potentialité de 2 candidats pour l'année 2019**. Cela signifie, qu'à l'issue de la CAP nationale, la Haute-Garonne verra un nombre de promus d'au moins 2 personnes.

Avant la CAPL, 4 dossiers ont été classés en « excellent », 22 en « très bon » et 46 dossiers sont « à revoir ».

La direction a rappelé ses critères de sélection.

Les critères sont cumulatifs et s'apprécient sur 5 ans :

- grande expérience professionnelle : ancienneté administrative dans le grade ( 97 % des promus sont des contrôleurs principaux 8ème échelon et plus), la diversité des parcours, l'aptitude à la mobilité fonctionnelle et géographique, capacité à évoluer et à développer ses compétences (participation à la formation professionnelle, groupe de travail, qualité de référent, le tutorat) ;
- bonifications significatives, avis du chef de service très étayés ;
- aptitude à exercer toutes les fonctions du grade supérieur ;
- pour la première année sur le compte rendu d'entretien l'aptitude à exercer au grade supérieur.

La direction regrette, cette année, la faible participation des candidats à la réunion d'information qui est organisée par cette dernière.

À l'issue des travaux de la CAPL :

Seulement **2** agents passent de « très bon » à « excellent » ( dont un dossier défendu par la CGT).  
**2** agents passent de « à revoir » à « très bon ».

La direction a présenté aux organisations syndicales l'ordre dans lequel ils transmettront la liste des « excellents » à la Direction générale en vue de la CAP nationale.

### **VOTES DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS :**

**CGT = VOTE CONTRE,**

Le vote des élus CGT ne vise, en aucun cas, les collègues qui passeront au grade supérieur par liste d'aptitude à l'issue de la CAPN.

Par ce vote :

- nous dénonçons l'arbitraire de ce mode de recrutement et le manque de transparence dans l'élaboration des listes ;
- nous revendiquons la mise en place d'un réel examen professionnel basé sur les attributions des candidats ;
- nous rappelons que le concours doit rester le mode de recrutement privilégié ;
- nous déplorons le manque drastique de ces promotions qui se réduiront d'année en année à peau de chagrin.



**Les représentants CGT Finances publiques présents à cette CAPL :**

**Élus : Jean-Jacques BERGOUGNOU, Claude DROUOT**

**Experte : Julie FAUVEL**